

Prêt d'honneur croissance

INITIATIVE ESSONNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur croissance de Initiative Essonne est un dispositif global d'accompagnement financier, sous forme d'un prêt sans intérêt et sans demande de garantie sur les biens du dirigeant.

Le prêt a pour objectif d'accompagner la croissance des entreprises essonniennes afin d'accélérer le développement des entreprises et favoriser la création d'emplois.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif s'adresse aux PME et TPE situées en Essonne.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Il soutient tous types de développement : développement commercial, croissance externe, ouverture à un nouveau marché, diversification de l'activité, investissement matériel et immatériel.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur Croissance est un prêt personnel à taux zéro jusqu'à 75.000 €, réalisé dans le cadre du programme Croissance Initiative CCI, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne.

Pour quelle durée ?

Le prêt est consenti pour une durée maximale de 5 ans, avec un différé possible jusqu'à 6 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Essonne.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans et d'au plus 7 ans.

Organisme

INITIATIVE ESSONNE

- CCI de l'Essonne
2 Cours Monseigneur Roméro
91000 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX
Téléphone : 01 84 18 21 49
E-mail : contact@initiative-essonne.com